

VILLE DE ROYAN



SERVICE COMPTABILITÉ

***N.REF : JJG/CB
DC N° 17.128***

DECISION

***Concernant la fixation des tarifs de location
des différentes salles du Palais des Congrès***

==°°°°==

Le Député-Maire de la Ville de ROYAN,

. Vu la délibération du Conseil Municipal du 14 avril 2014, intervenue pour l'application des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 16 avril 2014 compte-tenu de l'accomplissement des formalités légales,

. Vu l'arrêté ASG N° 14.0689 en date du 17 avril 2014, portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Patrick MARENGO, Premier Adjoint au Maire, rendu exécutoire le 17 avril 2014, compte-tenu de l'accomplissement des formalités légales,

. Vu la décision DC N°17/041 en date du 24 janvier 2017 et concernant la fixation des tarifs de location des différentes salles du Palais des Congrès, rendue exécutoire le 02 février 2017,

DECIDE

- d'abroger la décision DC N°17/041 en date du 24 janvier 2017,
- de fixer les tarifs de location des salles du Palais des Congrès comme suit :

<u>NOM DES SALLES</u>	<u>TARIFS ½ JOURNEE</u>		<u>TARIFS JOURNEE</u>		<u>TARIFS SOIREE</u>	
	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC
SAINTONGE (369 places)	660,00	792,00	880,00	1 056,00	814,00	976,80
GRANDE CONCHE (80 places)	187,00	224,40	248,00	297,60	195,00	234,00
COMMISSION (19 places)	99,00	118,80	121,00	145,20	105,00	126,00
VERDON (30 places)	127,00	152,40	165,00	198,00	192,00	230,40
CORDOUAN (500 m ²)	319,00	382,80	495,00	594,00	369,00	442,80
COTE DE BEAUTE (350 m ²)	231,00	277,20	347,00	416,40	275,00	330,00
FONCILLON (200 m ²)	165,00	198,00	248,00	297,60	198,00	237,60

(Le tarif HT est assujetti au taux de TVA en vigueur (20 %))

- d'encaisser la recette correspondante à l'article 7520 – Fonction 952 du Budget Communal.

Fait à ROYAN, le 23 mars 2017

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 4 avril 2017

Pour le Député-Maire,
Et par délégation
Le Premier Adjoint,
Patrick MARENGO